



abus de la part d'un Avocat

Par **royaliste**, le **26/08/2011** à **22:05**

Bonjour a tous,

L'affaire qui me concerne est compliquée mais je vais tenter d'être claire dans mes propos. Mon épouse à demandée le divorce en 2006, elle à pris une avocate cette Avocate à fait trainée notre affaire durant cinq longues année, elle s'est imposée dans la vie privée de mon ex jusqu'à lui ordonner des actes qu'elle ne voulait pas faire, aujourd'hui, tous semblait avoir rentré dans l'ordre, le divorce est prononcé depuis Mars 2009, mon ex à quittée la maison que je payai et j'y suis enfin aménagé avec son consentement.

Nous nous sommes entendu sur le partage des biens devant un Notaire, tout est prêt à la signature.

Mais voilà que réapparaît cette foutue Avocate, ma fille me dit dans un SMS "qu'elle lui gueule dessus" parce que mon ex ne fait pas comme elle dit, je crois savoir en fait ce qu'elle veut, elle veut reprendre l'affaire pour la faire trainer un maximum de temps.

Moi, j'appelle cela du harcèlement moral aussi bien sur mon ex que sur moi.

J'ai l'intention de déposer une plainte au tribunal de grande instance de Metz, ma question est: ai-je le droit? quels en seront les conséquences et est ce que cela servira à quelque chose?

Si mon exposé n'est pas suffisamment claire, je rentrerai plus profond dans les détails.

En attendant, je vous demande à tous des conseilles pour faire arrêter cette sorcière "au secours!!!"

Merci à tous de vos réponses.

Par **Domil**, le **26/08/2011** à **22:57**

Déposer plainte pour quel motif ?

Par **rebond**, le **27/08/2011** à **17:05**

Bonsoir,

Le harcèlement moral est défini par la loi no 2002-73 du 17 janvier 2002 de modernisation sociale > cette dernière concerne exclusivement les relations employeurs-collègues-employés.(Code du Travail et Code Pénal).

L'article 222-33-2-1 du Code Pénal réprime également le harcèlement entre époux.

Je vais essayer, au travers d'une longue expérience judiciaire, de répondre à vos questions :

Sur la durée de procédure... plusieurs explications sont possibles : surcharge des tribunaux, incidents de procédure, exercice de voies de recours.

Sur l'attitude du conseil de votre épouse : je ne vois pas son intérêt à compliquer son dossier (il ne doit pas en avoir qu'un ! et les dossiers de divorce sont loins d'être les plus passionnants..

Sur ce que fait ou ne fait pas cette dernière et sur ce que dit votre fille : votre ex-épouse est majeure et des affirmations selon lesquelles elle fait ou ne fait pas telle ou telle chose suivant les conseils de son avocat laisserait penser qu'elle est une personne faible, au sens légal du terme.

Considérez que si l'affaire ne trouve pas une solution immédiate, c'est qu'à tort ou à raison, elle ne fait pas d'efforts en ce sens.

Cordialement

Par **suzanne020**, le **28/08/2011** à **19:25**

Le comportement de cette avocate est visiblement hautement déplacé. Le mieux, est, dans un premier temps lui faire parvenir un courrier lui demandant de cesser ce harcèlement ensuite, si elle continue, il faut absolument dénoncer ses agissements auprès du bâtonnier de l'ordre des avocats du lieu dont elle dépend. Si vous le souhaitez je peux vous aider à rédiger ces courriers.

Cordialement.

Par **rebond**, le **28/08/2011** à **20:39**

Bonsoir,

Je suis choqué du message de "suzanne", dont l'expérience judiciaire est nécessairement limitée en raison de ses compétences.

Comment peut-elle affirmer que "le comportement de cette avocate est visiblement déplacé" alors qu'elle n'a aucun élément de preuve de tels comportements ?

D'autre part le Conseil de l'Ordre des avocats a vocation à examiner les litiges pouvant exister entre les avocats et leurs clients.

Je vous réponds en tant qu'ancien avocat, actuellement Magistrat Honoraire.

cordialement

Par **suzanne020**, le **28/08/2011** à **21:24**

Bonjour rebond,

Je peux comprendre vos critiques liées à ma réponse, car en tant que magistrat, effectivement vous ne devez pas beaucoup apprécier le fait que des clients abusés par des avocats peuvent dénoncer des pratiques non conformes déontologiquement auprès du bâtonnier.

Sachez également que ma réponse s'appuyait sur les déclarations de ce Monsieur, et je pense qu'à mon avis, il n'a aucun intérêt à mentir sur cette relation entre son ex-épouse et son conseil. Je souhaite également vous rappeler de façon cordiale que nous nous trouvons dans un forum de discussion non pas dans une cour pour juger quoi que ce soit... Je fais référence à votre question de preuves. Je vous prie également d'éviter de mettre en doute mes compétences, car j'ose vous rappeler qu'il ne faut pas nécessairement détenir un diplôme quel qu'il soit pour connaître ses droits.

Par **rebond**, le **28/08/2011** à **21:38**

Bonsoir,

Votre nouvelle réponse me choque encore plus que la précédente tant elle est subjective... Après avoir été Avocat pendant 10 ans , j'ai exercé pendant 23 ans les fonctions de Magistrat ! Si vous aviez exercé de telles responsabilités , vous comprendriez que dans notre esprit les seuls éléments d'appréciation sont : un dossier,des faits,des éléments de preuve,et.....Le Droit.

L'avocat lui-même doit savoir distinguer empathie et sympathie et comme en matière de médiation,il convient de n'être "ni trop près,ni trop loin".

Vous n'avez pas la version de la partie adverse,ni de cette "avocat" et aucun élément tangible. Ce n'est pas en prenant parti aveuglément qu'on est en mesure d'aider réellement les autres.

D'autre part et si je vous écoute,point n'est besoin d'avoir un diplôme pour être endocrinologue ou neuro-chirurgien ? et certainement aucun besoin d'avoir l'expérience d'un praticien.

Dans ce type de forums vous êtes nombreux à improviser sans mesure et sans compétence : ce faisant,vous desservez vos interlocuteurs et parfois les conduisez à commettre des fautes qui peuvent leur causer un préjudice.

Par **suzanne020**, le **28/08/2011** à **21:55**

Oui et en tant qu'ancien avocat et actuel magistrat nous pouvons aussi mettre en doute vos compétences en vous confondant avec le juge BURGAUD ... Le seul bon conseil que je peux vous donner, est de garder votre méthode de travail pour les dossiers que vous traitez au quotidien, car je suis navrée de vous dire, que tous ici ne figurons pas dans vos dossiers. En ce qui me concerne la discussion est close et merci de respecter ceci à défaut de respecter les autres. Très cordialement.

Par **rebond**, le **28/08/2011** à **22:57**

Vraisemblablement vous connaissez parfaitement l'affaire d'Outreau,si médiatisée (9 millions de jugements sont rendus chaque année)

Je tiens à vous préciser qu'en tant qu'avocat je n'ai jamais eu un seul reproche d'aucun de mes clients et que,suite à mon départ récent en retraite (de Magistrat),je reçois souvent des lettres de remerciements.

J'ajoute qu'outre ma vie de praticien ,je suis titulaire d'un Doctorat en Droit ,d'une licence de psychologie, d'un diplôme de l'Institut de Criminologie de Paris,d'un autre de l'IBP ; ce dont je

ne tire aucune fierté si ce n'est celle d'avoir réussi à mener ces études alors que je travaillais déjà à l'âge de 18 ans.

Vous me faites penser à l'une de mes soeurs : cette dernière a raté sa vocation de Médecin et, visiteur médical, remet en cause les compétences de tous les spécialistes qu'elle rencontre. En quoi, attirer votre attention sur les risques d'improvisation est-il un manque de respect ?.....Je crois surtout (et j'en suis désolé) avoir touché un point sensible.

Sans rancune

Par **Domil**, le **29/08/2011** à **00:29**

[citation]Oui et en tant qu'ancien avocat et actuel magistrat nous pouvons aussi mettre en doute vos compétences en vous confondant avec le juge BURGAUD ...[/citation] ça par contre, c'est de la diffamation.

Par **rebond**, le **29/08/2011** à **10:02**

Bonjour,

Merci Domil pour cette courte intervention et bravo pour l'aide que vous apportez aux interlocuteurs de Legavox.

Auparavant je répondais sur un autre site et j'ai cessé de m'y rendre tant j'étais agacé par les improvisations d'internautes sans aucune compétence.

Je ne me permettrai même pas de donner un avis sur l'affaire d'Outreau, n'ayant pas eu accès au dossier ni aux débats et regrettant l'influence négative des médias sur la Justice.

Je dirai simplement que si, par des hasards géographiques, cette affaire avait été instruite par un Juge d'Instruction expérimenté (le Juge Burgaud était un jeune magistrat)...et surtout, si les principaux protagonistes et les enfants n'avaient pas donné une fausse version des faits, la chambre d'accusation n'aurait pas confirmé les décisions de M. Burgaud.

En tout état de cause, je reste très sensible à l'effet catastrophique que peuvent avoir de tels conseils sur des internautes qui souhaitent être éclairés par les compétences et l'expérience des intervenants.

S'agissant de "suzanne" mon intention n'est pas d'être procédurier (ce que je déteste) ; en revanche et eu égard aux propos de Suzanne, je signale un abus au modérateur du site.

Bien cordialement

Par **suzanne020**, le **30/08/2011** à **02:07**

Je me demande qui diffame qui? bref, je pense que compte tenu du nombre de fois où vous intervenez sur ce site (rebon et domil), je peux penser (liberté de penser) que vous travaillez sur ce site ou alors au mieux, vous êtes chez vous, retraités, peut être seuls aussi... Si tel est votre cas, Vous donnez beaucoup de vous même... c'est bien. Vous vous permettez de me dénigrer ensuite vous venez me parler de diffamation? avant de donner des leçons de moral aux autres ou de critiquer qui que ce soit.... relisez vous avant de valider vos écrits déplacés et dépourvu de toute politesse vis à vis des autres... si vous supportez mal la médiocrité des internautes tel que vous la décrivez, s'ils vous agacent autant? mais que faites vous ici? qui

vous retiens?

Par **Domil**, le **30/08/2011** à **04:12**

non, je supporte mal les gens venant sur les forums pour faire du racolage de clients en prétendant que ses services sont gratuits puis en annonçant un tarif.

Par **suzanne020**, le **30/08/2011** à **13:12**

Oui mais ce n'est pas votre problème car voyez vous, certaines personnes, au quotidien ont besoin d'aide dans leur démarches administratives, car contrairement à vous ou à moi, elles ont du mal à rédiger un courrier quel qu'il soit, etc.... alors vos leçons de moral et votre méthode d'intimidation svp, à d'autres... Ne perdez pas votre temps avec moi, si vous travaillez sur ce site, supprimer mon compte au lieu de m'imposer vos critiques stupides. cordialement.

Par **Domil**, le **30/08/2011** à **14:32**

[citation]Oui mais ce n'est pas votre problème [/citation] oh bien sur que si, je déteste voir les gens se faire abuser ainsi, je déteste ceux qui profitent du malheur des autres. Et votre colère montre combien vous faire prendre sans avoir réussi à appater le chaland, est une mauvaise surprise pour vous.

Par **rebond**, le **30/08/2011** à **16:17**

Bonjour,

Nous nous sommes bien éloignés des préoccupations de "royaliste"... je constate que cette polémique est stérile, elle est également une perte d'un temps qui peut être plus utile, consacré à ceux qui ont besoin d'être orientés : halte au feu !

Cordialement

Par **suzanne020**, le **30/08/2011** à **19:05**

7948 message à votre actif. A pae ca vous n'êtes pas payé pour vos nombreuses interventions... qu'attendez vous pour supprimer mon compte? j'attends le 7949ème messages puis le 8754 puis encore 9125? ok

Par **Domil**, le **30/08/2011** à **19:11**

non, je ne le suis pas mais ça vous étonne, hein, qu'on puisse tenter d'aider les gens sans leur demander d'argent, c'est un concept qui vous dépasse, apparemment.

Par **suzanne020**, le **30/08/2011** à **19:25**

à d'autres....

Tiens ! Justement , il se trouve que je fais aussi partie des..... " autres (gratos) "
Suzanne ! avant de vous indigner , et pour pouvoir rédiger utilement " des courriers " ,
vous devriez améliorer et amender votre orthographe
Ek. L.

Par **suzanne020**, le **30/08/2011** à **19:31**

Vous supportez mal le fait d'avoir été démasqué? c'est pas grave, veuillez poursuivre... n'oubliez pas de supprimer mon compte en passant. Cordialement.

Par **suzanne020**, le **30/08/2011** à **23:11**

Eh bien voilà d'un seul coup, on ne me parle plus de la petite soeur déprimée d'avoir raté son diplôme, ni de mes faibles compétences, ni de diffamation, ni de rien du tout concernant Suzanne... Voyez vous mes chez Messieurs (***Domil est une dame***) , il est tellement facile pour vous de vous cacher derrière votre écran d'ordinateur les yeux poser sur votre clavier, d'écrire, se défouler, critiquer, insulter les compétences des uns et des autres, car en réalité, si je vous propose de nous rencontrer, juste moi et vous, sans votre petit écran et votre joue joue de clavier, je ne pense pas que vous auriez le même comportement à mon égard si vous étiez assis là face à moi.... rencontrons nous, soyez courageux. Aussi vous êtes tellement généreux et les autres ? de vrais charlatans ! Et oui cette générosité un peu poussée ne permet-elle pas d'accorder à ce Monsieur la rédaction d'un courrier gratuitement, allez soyez gentil... J'attends vos réponses à défaut d'attendre la suppression de mon compte sous prétexte que j'ai démasqué vos réels intentions sur ce site.

Par **Domil**, le **30/08/2011** à **23:26**

[citation]Et oui cette générosité un peu poussée ne permet-elle pas d'accorder à ce Monsieur la rédaction d'un courrier gratuitement, [/citation] tiens, vous renoncez à faire payer vos services ?

Par **suzanne020**, le **30/08/2011** à **23:51**

non, je vous demandais de rendre vous même ce service gratuitement... vous êtes tellement gentil... votre salaire? histoire d'avoir un petit aperçu... et ma proposition de rencontre? ca vous fait peur?

Par **suzanne020**, le **30/08/2011** à **23:58**

tiens je remarque aussi que vous avez un goût prononcé pour l'option encadré "citation", oui ca évite de trop taper surtout lorsque l'on n'a pas appris à écrire avec les dix doigts sans regarder le clavier, c'est vrai c'est pas pratique et un peu fatiguant... et puis surtout à chacun ses compétences... n'est ce pas?

Par **suzanne020**, le **31/08/2011** à **00:23**

bah voilà vous étiez 2 contre moi, j'étais votre proie idéale, vous avez parlé un peu trop vite en m'accusant à tort et à travers, vous travaillez ici, vous percevez un salaire, et bien sûr vous m'avez sous estimé.. maintenant vous vous retrouvez seuls, face à votre propre connerie.... Vous avez voulu me faire fuir... et bien non moi je ne pars pas c'est à vous de me virer. Voulez-vous que je vous aide dans la réalisation d'une lettre pour la convocation à l'entretien préalable au licenciement?

Par **Domil**, le **31/08/2011** à **01:06**

La citation est la méthode correcte pour répondre dans des forums, afin de simuler la conversation, ça existe depuis que les forums de discussion en réseau existent, c'est à dire depuis 30 ans.

Mais vous avez raison, mes compétences ne se limitent pas à avoir appris la dactylographie, j'ai aussi appris l'orthographe et le bon usage de la ponctuation, contrairement à d'autres (bizarre, j'avais toujours cru que la première qualité d'une secrétaire c'était d'avoir une orthographe et une syntaxe impeccable)

Par **suzanne020**, le **31/08/2011** à **14:12**

Arrêtez de répondre à côté ca devient ridicule... Alors cette rencontre? pas assez courageux... Vous préférez vous cacher derrière votre écran? rencontrons-nous... vous êtes si moche à voir? Votre physique m'importe peu...

Par **Karl777**, le **01/09/2011** à **11:12**

@suzanne

Je pense que vous avez tout dit. Vos commentaires n'apportent rien de positif au débat. Contentez vous donc de compléter utilement votre blog.

Par **suzanne020**, le **01/09/2011** à **14:18**

eh bah voilà un autre, caché derrière son écran se prenant pour dieu en donnant des ordres...